
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 308 DU 07 JUIN 2023
portant promotion au grade de capitaine et homologues
de certains officiers des Forces armées béninoises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-15 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-28 du 02 septembre 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-574 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** l'arrêté n° 2023-0382MDN/DC/SG/CJ/DPAF/SRHTE/DPM/SP-C/016SGG23 du 19 mai 2023 portant inscription au tableau d'avancement de grades des officiers des Forces armées béninoises ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,

DECRÈTE

Article premier

Les officiers dont les noms suivent sont promus au grade de capitaine ou homologues suivant la répartition trimestrielle ci-après. Il s'agit de :



I. Armée de terre

1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2023

- Lieutenant KEITCHION Gaél Jethem M.
- Lieutenant ADIMOU Crédo Hugues Coffi
- Lieutenant ZONDOGA Ferdinand
- Lieutenant HOUNSOU Marcellin K.

1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2023

- Lieutenant ZITTI Rosario David T. M.
- Lieutenant SAGBOHAN Novignon Eric
- Lieutenant ADOUN D. Victor
- Lieutenant KPOHO Nassirou
- Lieutenant SOVIDE Dénonki
- Lieutenant MONTCHO Armel Pépin
- Lieutenant DRAMANE Abdourahim
- Lieutenant GBAGUIDI A. Alain Luc

1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2023

- Lieutenant BANI GORO Y. B. Firyaal
- Lieutenant AKAKPO Raïssa Milly L.
- Lieutenant INAKO ZIME Rachidatou Baké
- Lieutenant SEIBOU D. Pélagie B.
- Lieutenant ZANCLAN Charles
- Lieutenant DACOSSY H. Cédric Renaud
- Lieutenant HOUNKPATIN Richelle Patricia Y.
- Lieutenant DOSSOU-YOVO L. Mahugnon
- Lieutenant HOUESSOU Laurine Romance E.
- Lieutenant MONSIN Apollinaire
- Lieutenant HOUNMAVO Habib John
- Lieutenant SALAOU Anikè M. N.
- Médecin-lieutenant HOUNDONOUGBO Y. Fiacre Prudence

1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2023

- Lieutenant GBESSEMEHLAN Y. Damien
- Lieutenant YEI Vignon Germain
- Médecin-lieutenant PATINVOH Corine Nadia A.
- Lieutenant SOSSI Sètonджи Armel
- Lieutenant KODO Mézin
- Lieutenant YENOU T. Traorin
- Médecin-lieutenant SOBABE K. Carole
- Lieutenant ALAZA Saleck
- Lieutenant SOSSOU Virginie
- Lieutenant LATOUNDJI Omar A.
- Lieutenant ADJANOHOOUN Rodrigue P. C. M.
- Lieutenant EDOUN Babadjidé O.
- Lieutenant MERE GODE Bana Ella
- Lieutenant SIDI IMOROU Samir
- Lieutenant KOGUIDOURO Shaps Din
- Médecin-lieutenant SANMA Rachid

II. Armée de l'air

2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2023

- Lieutenant LOFFA Lambert

2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2023

- Lieutenant LIMA Ludek Elfried Coovi

2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2023

- Lieutenant TOLLO Dalhias Renaud
- Médecin-lieutenant GBADAMASSI M. Salami Ibrahim Atinda

2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2023

- Lieutenant BIO BERO BATA Fadhila
- Lieutenant TINHOUETO Gloria Inès Akuavi

III. Marine nationale

3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2023

Néant

3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2023

- Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe AMADOU Mouhammadou

3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2023

- Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe KPENOU Léonid Berthold M.

3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2023

- Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe SIKARO Noussirath
- Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe NIMONTE N'Tcha Biaou A.

IV. Garde nationale

4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2023

- Lieutenant GBESSEMEHLAN Tonouéwa

4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2023

- Lieutenant SATOGNON Yéyidji Albert A.

4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2023

- Lieutenant LOUFFA Marcellin
- Lieutenant LALI GANGBE Marius

4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2023

- Lieutenant GAINSI Adébo René
- Lieutenant SOUKPON Justice Cédric G.
- Lieutenant ADAMOU Aboudou-Ramane

Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3

Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraîne automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

Article 4

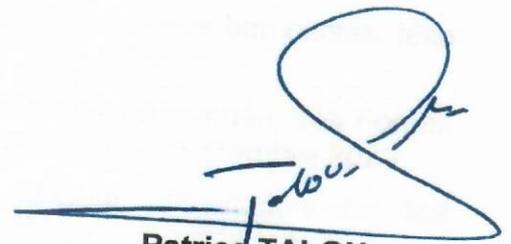
Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MDN : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 58 ; JORB : 1.